

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2022)

AVIS EST DONNÉ, aux personnes intéressées que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2022, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **mardi 23 novembre 2021, à compter de 19 h, en vidéoconférence.**

Fait à Montréal, le 15 novembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles